



Arrêté du 21 octobre 1992 fixant la liste des titres exigés des personnes employées en qualité de technicien dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale

Modifications de l'article 1

Version en vigueur du 29 octobre 1992 au 28 janvier 2024	Version en vigueur à partir du 28 janvier 2024
Seules les personnes titulaires des titres suivants peuvent être employées en qualité de technicien de laboratoire dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale :	Seules les personnes titulaires des titres suivants peuvent être employées en qualité de technicien de laboratoire médical dans un laboratoire de biologie médicale :
Diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ;	Diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ;
	+ Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales ;
	+ Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical ;
	+ Licence professionnelle bachelor universitaire de technologie spécialité génie biologique, parcours biologie médicale et biotechnologie ;
Brevet de technicien supérieur :	Brevet de technicien supérieur :
- agricole, option Analyses agricoles, biologiques et bio-technologiques ;	- agricole, option Analyses agricoles, biologiques et bio-technologiques ;
- biochimiste ;	- biochimiste ;
	+ - bio-analyses et contrôles ;
- d'analyses biologiques ;	- d'analyses biologiques ;
	+ - d'analyses de biologie médicale ;
- de biotechnologie.	- de biotechnologie.
Diplôme universitaire de technologie, spécialité Biologie appliquée, option Analyses biologiques et biochimiques ;	Diplôme universitaire de technologie, spécialité Biologie appliquée, option Analyses biologiques et biochimiques ;
	+ Diplôme universitaire de technologie, spécialité génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques dès lors que ce diplôme a été délivré avant la date prévue à l'arrêté du 15 avril 2022 susvisé, soit avant la rentrée universitaire 2022-2023 ;
Diplôme de premier cycle technique biochimie-biologie du Conservatoire national des arts et métiers ;	Diplôme de premier cycle technique biochimie-biologie du Conservatoire national des arts et métiers ;
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, spécialité Analyses des milieux biologiques, délivré par l'université de Corte ;	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, spécialité Analyses des milieux biologiques, délivré par l'université de Corte ;
Diplôme de technicienne de laboratoire de biochimie-biologie clinique délivré par l'Ecole supérieure de techniciennes de biochimie-biologiste de la faculté catholique des sciences de Lyon ;	Diplôme de technicienne de laboratoire de biochimie-biologie clinique délivré par l'Ecole supérieure de techniciennes de biochimie-biologiste de la faculté catholique des sciences de Lyon ;
Certificat de formation professionnelle de technicien supérieur Physicien chimiste délivré par le ministère du travail.	Certificat de formation professionnelle de technicien supérieur Physicien chimiste délivré par le ministère du travail.